

## ARRETE MUNICIPAL n° 2025.094

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Fermeture parking collège**

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
  
- Vu la demande présentée par l'entreprise **Bianco à Marthod et EUROVIA à Poisy** pour des travaux d'aménagement de l'accès au collège Jean-Monnet pour le compte du Grand Annecy Agglomération
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable du chantier.

### ARRETE

#### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement du chantier, l'accès et le stationnement au parking du collège sera interdit du **28/06/2025 au 01/08/2025**.

#### **Article 2 :**

**Un accès piéton devra être maintenu pour le collège et le foyer.**

Le stationnement se fera sur le parking des Acacias route du Laudon.

#### **Article 3 :**

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

#### **Article 4 :**

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

#### **Article 5 :**

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

#### **Article 6 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Présidente de Grand Annecy Agglomération
- ✓ Le demandeur [R.Girod@razel-bec.fayat.com](mailto:R.Girod@razel-bec.fayat.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

SAINT-JORIOZ,  
Le 25/06/2025

